

*A GENÈVE***Participations aux Conventions de Genève**

Par lettre du 27 juin 1975, adressée au Conseil fédéral suisse et parvenue à celui-ci le 11 juillet 1975, le ministre des Affaires extérieures du Commonwealth des Bahamas a déclaré que cet Etat se considère comme lié par les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949.

Cette participation s'ajoutant à l'adhésion de la République de Guinée-Bissau que le président du Conseil de cet Etat avait communiquée au Conseil fédéral suisse, en date du 18 février 1974, le nombre des Etats parties aux dites Conventions est aujourd'hui de 139.